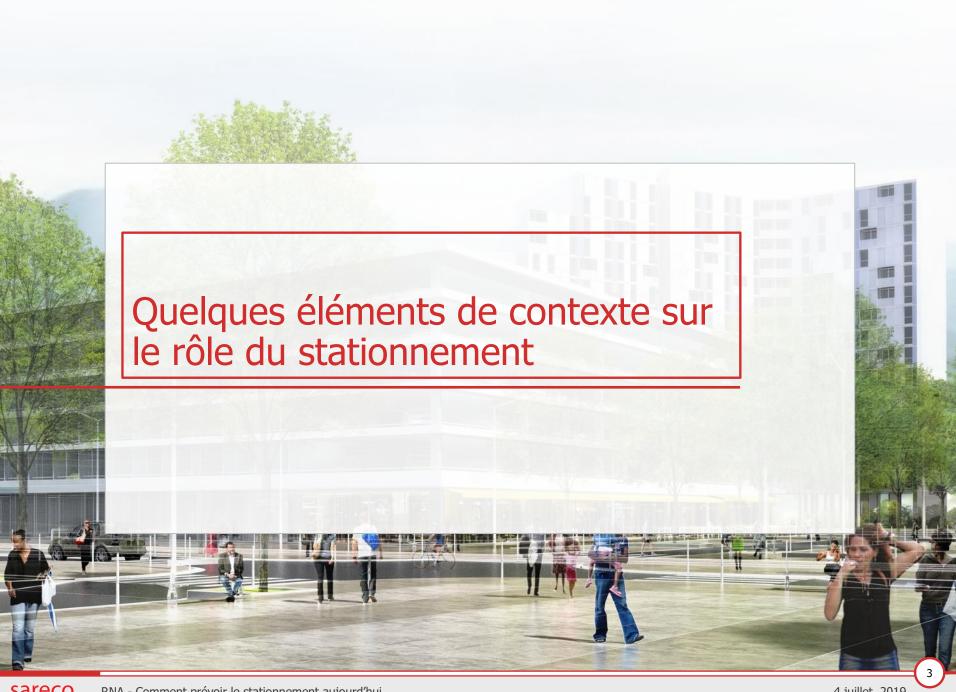


Groupe de Travail n°1

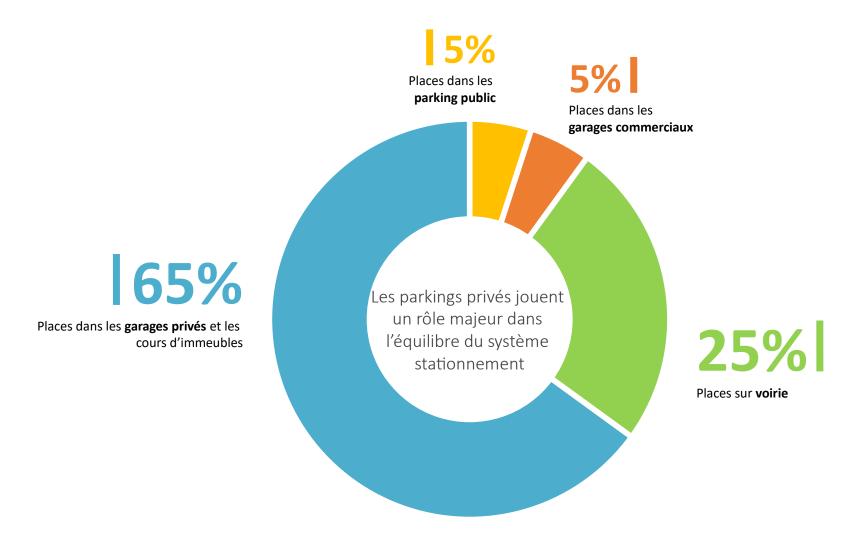
4 juillet 2019



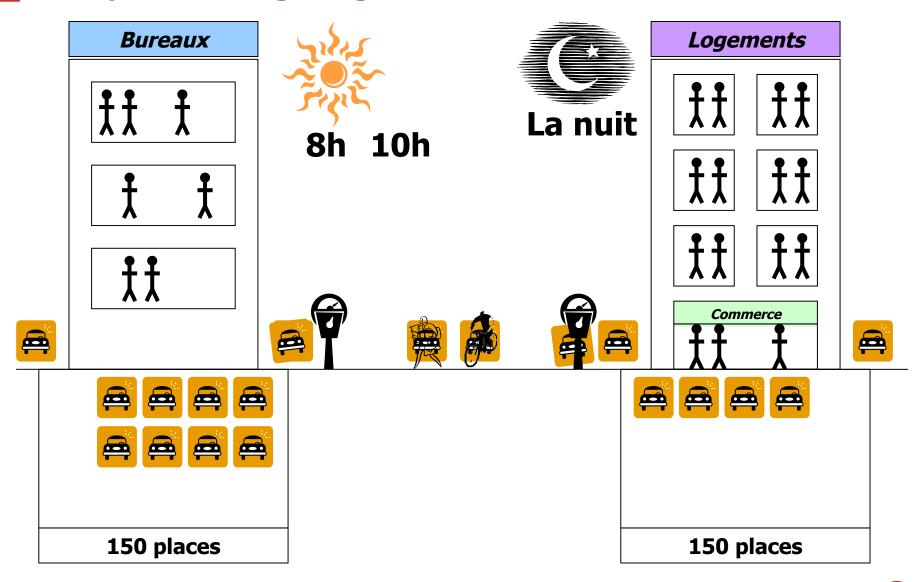




L'offre privée | Un rôle essentiel dans l'équilibre du stationnement



L'importance de gérer globalement le stationnement



Un équilibre financier du stationnement en ouvrage déséquilibré

Économie défavorable :

Coût de construction d'un parking en ouvrage :

- de 20 à 40k€ HT /place pour les parkings souterrains,
- · de 10 à 15 k€ HT/places pour les parkings silos,
- de 2 à 5 k€ HT/place pour les parcs au sol,

Prix de vente nettement plus faibles:

- * sauf très grosses villes (Paris, Marseille, Lyon, Nice) < 12k€ HT/place,
- * souvent moins de 10k€ voire moins de 8k€,
- → Le coût des parkings est très souvent noyé dans l'ensemble des coûts de construction (de 3 à 5 m² de surface habitable) et reporté sur le prix du logement, ce qui masque le « vrai » coût

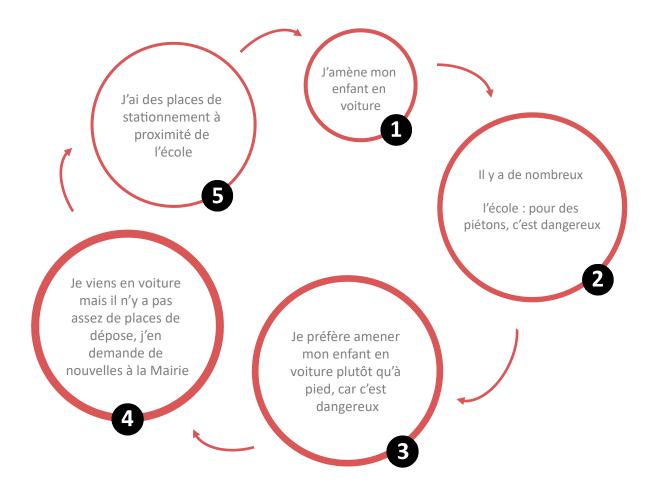
Enjeu fort pour les collectivité de redonner sa valeur à l'espace de stationnement

Agir sur le stationnement, c'est...

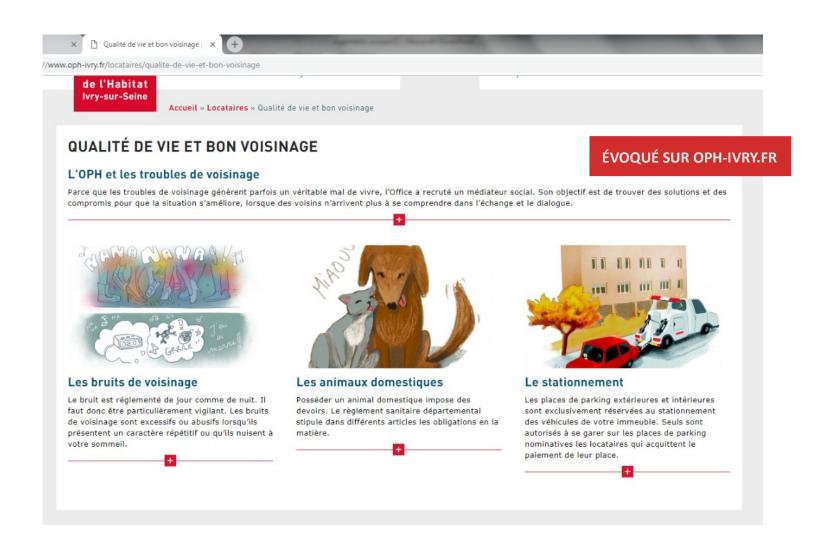


...avec des effets sensibles sur les mobilités

CHOIX DU MODE DE TRANSPORT POUR UN TRAJET DOMICILE - ÉCOLE



Une question de mobilité mais aussi de « qualité de vie »



De nombreux parkings privés sont sous-occupés

Des réserves importantes insoupçonnées existent souvent dans le tissu urbain,

Surdimensionnement chronique dans les années 70-90 : notamment pour les logements sociaux

Peu d'exemple de prise en compte des « vides » inscrit dans les PLU mais la loi oblige à recenser certaines places existantes mobilisables (*)

(*)« Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »

Exemple à Cergy (quartier tertiaire) — identification des places vides dans les parkings privés

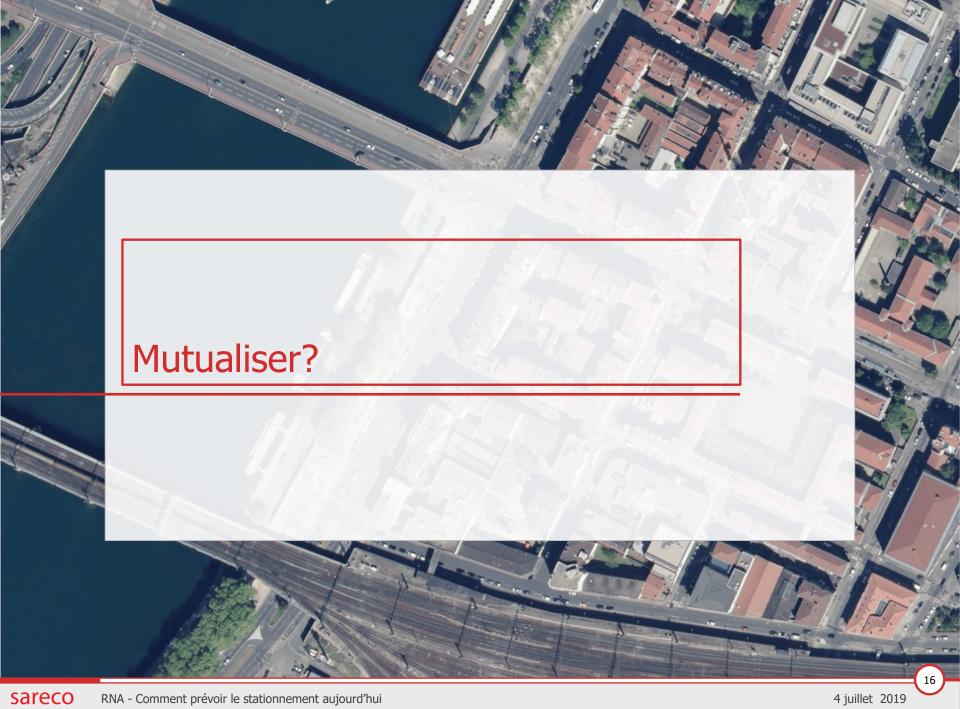
- mobilisable

2672 places vides mobilisables

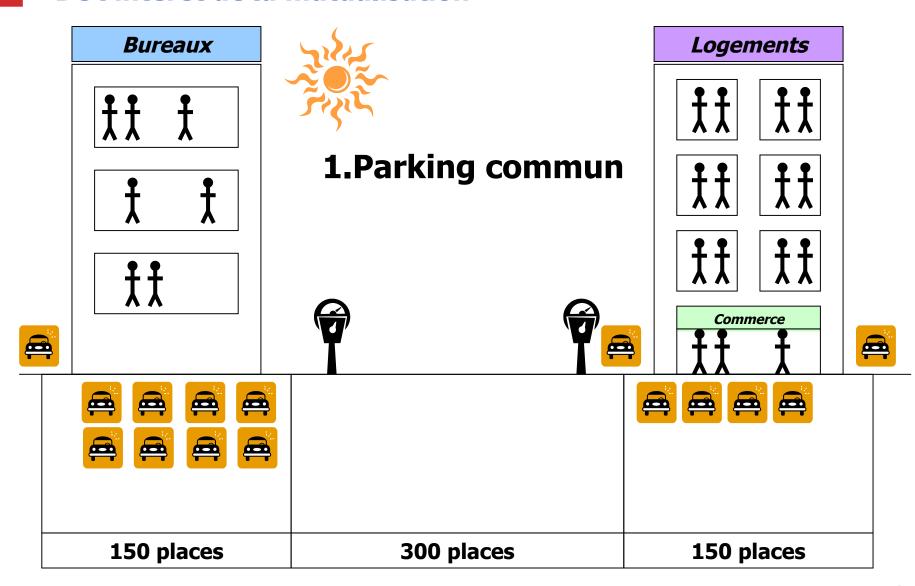
+mobilisable

- Places vides liées à la vacance des bureaux associés 1294 places argument de vente pour la commercialisation
- Places vides sur places nominatives attribuées 501 places mobilisable par changement de mode d'attribution des places
- Places vides sur places banalisées Ouverture nécessaire du parking à l'extérieur - 713 places
- Places vides liées à la non utilisation par les résidents de leurs places de stationnement **164 places -** vides la nuit des vides supplémentaires existent en journée dans ces parkings

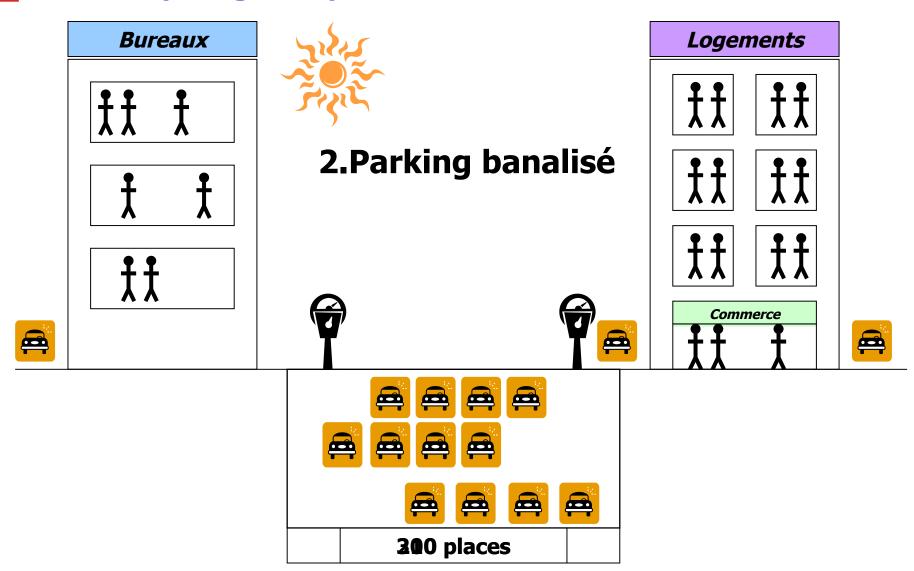
12000 places enquêtées



De l'intérêt de la mutualisation



... et du partage des places



Avantages de la mutualisation

Limiter l'utilisation de la voiture au quotidien

Mieux gérer le cycle de vie de l'ouvrage : les parkings privés sous ilots sont structurellement amenés à être vides à certaine période

Éventuellement: Offrir une gamme de services complémentaires à la mobilité dans le parking (développement des centrales de mobilité)

Limitation du nombre d'accès carrossables :

- Économies d'échelle sur les circulations externes (coût à la place)
- Moindre impact urbanistique, notamment pour les cheminements modes doux

Foisonnement et banalisation → Moindre nombre de places réalisées - hausse des recettes grâce à un taux de rotation plus élevé et au « sur-booking »

L'avantage peut être d'autant plus fort en cas de **contraintes géotechniques** : présence d'eau, pollution des terrains, structure du sous-sol

exemple : évolution à la baisse des motorisations dans la vie des immeubles de logements,

espaces de stationnement pouvant servir à d'autres usages en fonction de l'évolution des



Parking mutualisé à Soissons – de l'importance de tenir compte de la voirie...

- Technoparc avec pépinière d'entreprise/call centre , ... reconversion d'une caserne
- L'ensemble de la voirie est payante sur le site... mais la voirie avoisinante est gratuite,
- Parking silo de 600 places subventionné en partie par la région:
 - Initialement parking public payant accueillant des visiteurs,
 - Finalement parking d'abonnés car voirie suffisante pour accueillir les visiteurs,
- Parking payant finalement vide malgré un tarif très faible (de 24 à 36 €TTC/ mois selon le type d'entreprise),
- Parking devenu gratuit sous la pression...



Bilan : parking en ouvrage gratuit entièrement financé par la collectivité...

Le quartier Prairie-au-Duc à Nantes (1/2)

Localisé sur l'Île de Nantes, desservi dans les années à venir par un TCSP - programmation mixte de 22 000 m² dont 60% de logements.

Cahier des charges du concours imposant la réalisation d'un parking mutualisé en souterrain pour desservir l'ensemble des besoins de l'opération

Groupement de 4 promoteurs privés

Objectifs de la mutualisation :

- Minimisation des couts : contexte géotechnique difficile
- · Préoccupations environnementales : pleine terre, densification urbaine
- Volonté d'expérimentation







Le quartier Prairie-au-Duc à Nantes (2/2)

Constitution d'une copropriété :

- Le parking est une partie commune
- Chaque propriétaire est titulaire d'au moins un droit d'accès (sans limitation de durée)

Équilibres financiers:

Couts de construction : 12 à 16 k€

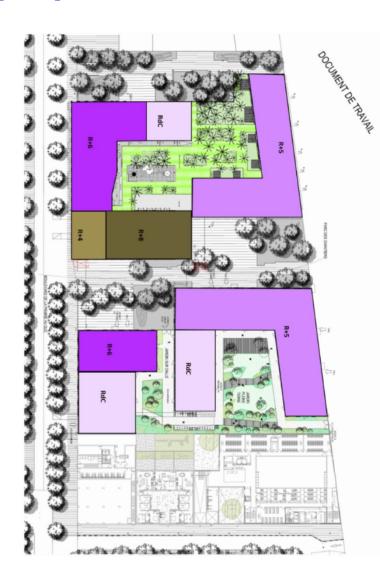
Prix de vente des droits d'usage : 9 500 €

Obstacles:

- Agencement de l'ouvrage imposé par la mutualisation avec des normes proches de celle d'un parking public
- Faible capacité de l'ouvrage qui appelle à adopter une approche prudente en termes de gestion du foisonnement.

Retour sur la commercialisation :

- Pas de vraie problématique pour les petits logements (investisseur) ou les logements abordables (essentiellement destinés aux jeunes).
- Frein important voire rédhibitoire pour les grands logements (T5 de plus de 100 m²):
- Pour les entreprises, : argument de vente car nombre de droits à stationner supérieur au cas d'un stationnement privé (1 place pour 90 m², contre règlementairement 1 place pour 130 m²)



Cœur de quartier à Nanterre (1/2)

Dans le prolongement de l'axe historique de la Concorde à La Défense, à proximité de la gare de RER A, Nanterre Université

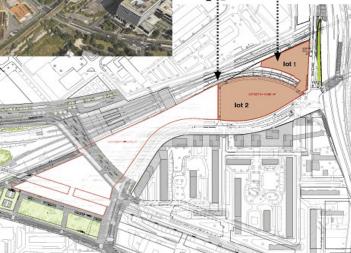
Programmation (48 000 m²): 23 000 m² de bureaux + logements +Résidence étudiante et hôtelière + commerces

Volonté de trouver une offre de stationnement publique pour les besoins de l'opération et une offre complémentaire pour le quartier existant

Parking mutualisé de 455 places sur deux niveaux :

- 357 places banalisées (commerces, logements sociaux, étudiants, résidences hôtelière, parc public)
- 98 places privatives dans une poche séparée pour les logements en accession

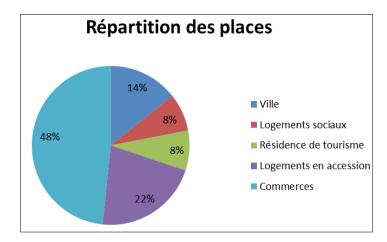




Cœur de quartier à Nanterre (2/2)

Le montage retenu

- Portage privé par AFUL, permettant de garantir à la fois le respect des droits de chaque propriétaire mais aussi le caractère public du parking.
- Chaque acteur (commerces, logements, ..) a financé les places dues au prorata des besoins réglementaires
- Bien que possédant peu de places (65) la ville détient statutairement la présidence de l'AFUL pour 15 ans, garantissant aux autres propriétaires la pérennité du montage et la gestion effective de l'AFUL. Cette présidence lui confère la négociation du contrat de gestion du parc de stationnement avec un exploitant.





Perspective, source : ville de Nanterre

Écoquartier Heudelet 26 à Dijon (1/2)





Perspective au sol, source : SEMAAD

Friches militaires, écoquartier de 5 hectares situé au nord du centre-ville de Dijon, desservi à la fois par la route (RD) et par le tram

Programmation mixte, dont 300 logements/ 350 emplois

Organisation des stationnements : Parking semi-enterré de 332 places

Contexte règlementaire non contraint : pas de normes dans le PLU

Montage du parking mutualisé - idée initiale :

- Construction par l'aménageur qui supporte l'investissement initial, puis revente à un investisseur privé
- L'investisseur commercialise les volumes de stationnement
- Vente de droits d'usage pour permettre la banalisation des places et le foisonnement

Écoquartier Heudelet 26 à Dijon (2/2)



Perspective de l'entrée du parking, source : SEMAAD



Perspective de l'intérieur, source : SEMAAD

Montage financier:

prix de revient à la place de 21,3 k€

Financement du prix de revient segmenté :

- Cout fixe de 4 000 € / place (promoteurs)
- Location longue durée : 8 000 € pour 15 ans
- Reste 9 000 € / Place à financer par la collectivité

Principal obstacle:

- réticence des promoteurs à commercialiser des lots vendus avec des droits d'usage de stationnement et non des places propres
- Pas d'investisseurs intéressé par le parc de stationnement

Avantage de mutualisation : Économie sur le nombre de places construites grâce à un bon foisonnement (20%)

Le parking a été réceptionné en février 2013. La SEMAAD, qui reste maitre d'ouvrage porteur immobilier du parc en a confié la gestion à la société Urbis Park.

Docks de Saint-Ouen

ZAC de 580 000 m² sur 100 ha construite en 3 phases entre 2013 et 2025. située au Nord-Ouest de Paris et très bien desservie par les TC (RER, métro)

Programmation mixte bureaux/logement/commerce

Programmation du stationnement:

Pas d'offre privée,

Stationnement sur voirie de capacité très faible et entièrement réglementé

4 500 places publiques en parkings mutualisés

Parkings mutualisés :

Début 2015 : un parking silo de 700 places ayant vocation de « centrale de mobilité », aménagé en tête d'une halle industrielle réhabilitée

Fin 2015 : un parking souterrain de 350 places

Un parking souterrain de 1350 places réalisé en 2 étapes (450 places en 2015 + 900 places en 2017)

Parkings sous les immeubles mais totalement dissociés des logements – effet très probable sur la motorisation





Blocages identifiés

Difficultés de commercialisation

- Vente de droits d'usage et non de places- problématique en particulier pour les logements en accession de grande taille,
- · Service stationnement perçu a priori comme dégradé

Complexité du montage et impacts sur les modes de gestion

- Cout du portage : portage public souvent nécessaire
- Interdépendance des projets : un ouvrage pour plusieurs programme: multiplication des acteurs et des risques (phasage,...)
- · Gestion mutualisée couts de gestion plus élevés

Dispositions réglementaires

• Article 12 du PLU ne permettant pas toujours la mutualisation

Investissement nécessaire de la Ville

- Portage politique,
- Portage financier
- Mise en place de la structure juridique de gestion (AFUL ou ASL)

Autres exemples de PLU intégrant la mutualisation

Toulouse: « Dans les opérations d'aménagement, il est possible de réaliser un parc de stationnement commun à l'ensemble ou à une partie de l'opération, sous réserve qu'il corresponde aux besoins particuliers et justifiés des occupations ou utilisations du sol et qu'il respecte les conditions normales d'utilisation. »

<u>Besançon</u>: « Dans le cas d'un lotissement, d'un permis groupé ou d'une opération d'ensemble dont le parti d'aménagement le justifie, il peut être satisfait aux besoins en stationnement de l'ensemble de l'opération sous la forme d'un parc de stationnement commun ».

<u>Lille :</u> Pour les équipements publics ou privés remplissant une mission de service public Pour les équipements publics ou privés remplissant une mission de service public d'enseignement, culturels, cultuels, sanitaires, sportifs, le nombre de places de stationnement des véhicules, y compris les autocars, est déterminé en tenant compte de la nature des établissements, de leur situation géographique, de leur groupement, des possibilités de fréquentation simultanée ou en alternance et de la desserte en transports collectifs. Le pétitionnaire doit prouver que les besoins en stationnement issus du projet sont assurés.

Contrer les problèmes de phasage – les parkings provisoires

Par exemple : cout financier de 100 000 € pour 100 places construites en silo et non utilisées pendant 2 ans.

Le parking provisoire permet une plus grande souplesse et ne nécessite pas de portage financier (souvent supporté par la collectivité)





Exemple de parking 100% digital éphémère à Angers – source : Zenpark

Conclusions

Il n'existe pas de modèle type : les solutions à trouver sont fonction de chaque projet et des acteurs en présence.

Les conditions de réussite d'un parking mutualisé:

- Un portage « projet » assuré par la collectivité ou l'aménageur est souvent indispensable
- Des acteurs convaincus
- Un porteur financier
- Un cadre réglementaire qui rend possible la mutualisation

Changement sensible de point de vue par rapport aux opérations « classiques » - nécessité de mener une réflexion en amont :

- Pour impliquer les acteurs,
- Pour dimensionner l'offre,
- Pour proposer un montage,

Complexification des montages → Nécessité d'une implication forte de la collectivité et de l'aménageur pour « porter » le projet,

Contexte très important, l'attractivité du site permet de faire fonctionner le stationnement mutualisé plus facilement.



Accompagner les nouvelles mobilités

Flottes de voitures partagées en boucle

Réservation de places en voirie et parking – tarification spécifique

Flottes de voitures partagées en trace directe

Tarification spécifique

Location de voiture entre particuliers

Tarification spécifique en parking / sur voirie / espace de reprise / conception- exploitation des parkings

Voiture de Transport avec Chauffeur

Régulation des stationnement

Flottes de scooters électriques partagés

Places réservées / gestion des interdits

Flottes de vélos partagés

Places réservées / gestion des interdits

Trottinettes partagées

Places réservées / gestion des interdits

Parkings partagés

Communication/ régulation/ prise en compte dans le dispositif public de stationnement





















UBER

































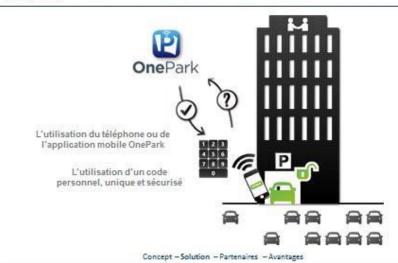
De nouveaux outils numériques permettant de mobiliser de nouvelles offres

- Nouvelles technologies permettant l'ouverture des parcs aux visiteurs : l'utilisation du smartphone.
- En cours de déploiement : Onepark/ Bepark/ Zenpark/ Yespark/ Op'nGo
- Parking de bureaux/hôtel/ bailleurs sociaux





Notre technologie permet l'ouverture des barrières d'entrée et de sortie de deux manières :



Exemple d'outils d'ouverture de l'offre privée



L'autopartage amortisseur possible?

« Lorsque le règlement impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, cette obligation est réduite de 15 % au minimum en contrepartie de la mise à disposition de véhicules électriques munis d'un dispositif de recharge adapté ou de véhicules propres en autopartage, dans des conditions définies par décret »

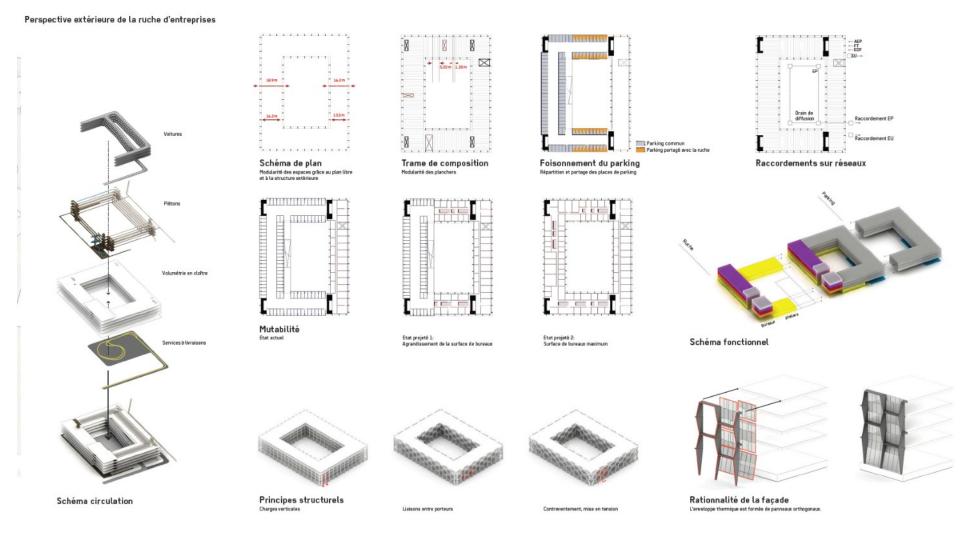
Exemple:

Le Panoramic à Lyon : reconversion de bureaux en 45 logements (livré en février 2016)- mise à disposition de 2 véhicules électriques en autopartage, réservés aux résidents de l'immeuble,

La question de la pérennisation de ce type service ne semble pas encore complétement réglé.



Des parkings mutables? Exemple dans le quartier de l'Union



Des parkings qui mutent...



...en champignonnière © sareco



...en espace d'exposition © Indigo



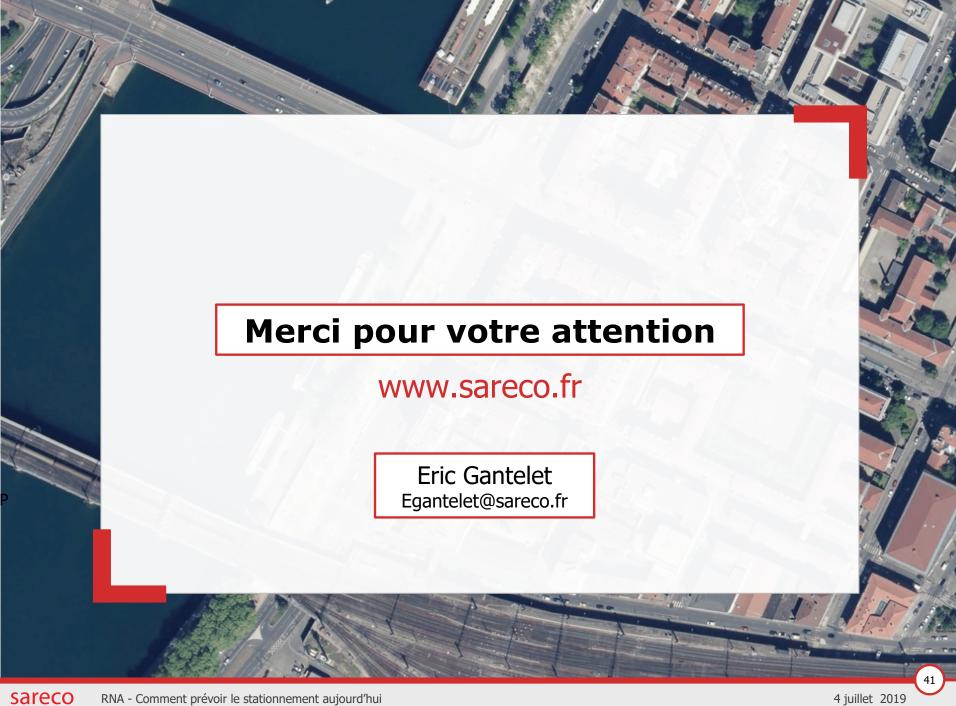
...en logement © GUILLAUME PERRET © DE ALZUA



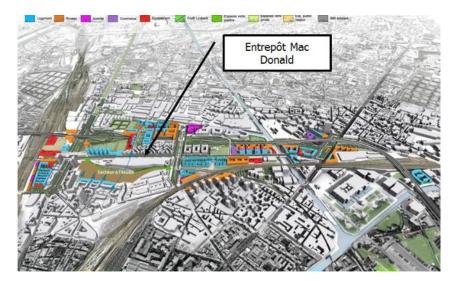
...en stationnement vélo © DDM, XAVIER DE FENOYL

Trouver un modèle pour des centrales de mobilités?

- Modèle difficilement viable sans subvention,
- Un besoin et une demande potentielle ... mais pour l'instant pas de modèle économique
- Le nouveau défi des parcs de stationnement est sans doute de s'adapter aux nouvelles mobilités en trouvant un modèle économique pertinent
- Partage des voitures et des places vont de paires dans ce modèle
- L'équilibre économique peut se faire par péréquation de l'activité stationnement avec celle des service à la mobilité.



Entrepôts Mac Donald – Paris 19 ème (1/2)





Entrepôts construits en 1969 pour une emprise au sol de 5,5 ha, au cœur de la ZAC Paris Nord Est (200 ha), racheté par la SAS Paris Nord Est en 2006

Renforcement très important de la desserte en transports en commun (T3, M12, RER E, T8)

Programmation (165 000 m²):

2 000 emplois

1 100 logements

32 500 m² de commerces

16 300 m² d'équipements

Parking de 1 300 places sur deux niveaux :

Un niveaux privatif réservé exclusivement aux logements (places nominatives)

Un niveau banalisé ouvert à tous

Aucun portage public, l'ensemble du parking est un ouvrage de propriété privée

Entrepôts Mac Donald – Paris 19 ème (2/2)

Montage:

Le gros œuvre du parking a été réalisé puis revendu aux investisseurs logement (pour la partie privée) et à un investisseur privé pour le parc mutualisé.

L'aménageur fixe un certain nombre d'obligation au preneur en termes de mutualisation, d'accueil des besoins du multiplex et d'horaires d'ouverture notamment.

Leviers:

Emplacement du projet et programmes générateurs de nombreux visiteurs

Possibilité de sécurisation des risques pour l'investisseur parking : Demande complémentaire d'abonnés (bureaux...), possibilité d'accord avec les gros générateurs (cinéma, chèques parkings) sur une « consommation » annuelle minimale.

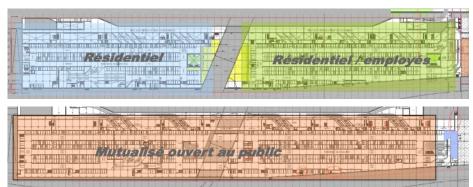
Absence de normes plancher (permet de dimensionner au plus juste)

Freins:

Demande de limitation du foisonnement par certains preneurs

Limite réglementaire = à l'époque impossibilité de banaliser les places logements

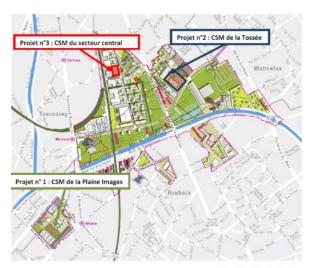
Avantages pour la collectivité : création d'une offre publique sans participation financière



Écoquartier de l'Union – Lille métropole (1/3)



Les secteurs de l'Union



Plan de localisation des CSN

Friches industrielles, écoquartier de 80 hectares situé sur les communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos et bénéficiant d'une bonne desserte en TC

Programmation mixte de 350 000 m² dont :

3 900 habitants, 1 place / logement

6 000 emplois, avec un taux de venue en voiture projeté de 35% en 2025

Foisonnement peu efficace, beaucoup d'employés. Il est alors envisagé d'ouvrir les parkings aux résidents des quartiers voisins

Organisation des stationnements :

Offre sur voirie très limitée (3 places / hectare)

Offre en silos mutualisés, porté par l'aménageur : 3 parkings en cœur de quartier imaginés comme des centrales de mobilité dont deux sont ouverts au public

Offre privée mixte : silo, souterrains et parcs au sol. Parkings groupés mutualisé ou non Création de parkings provisoires

Contexte règlementaire non contraint : pas de normes dans les PLU

Montage des parkings silos mutualisés :

Construction par l'aménageur puis revente à un investisseur privé

Participation de la collectivité à l'investissement initial à hauteur de 4 000 € / place

Écoquartier de l'Union – Lille métropole (2/3)



Parkings provisoires:

Durant la période de 2012 à 2020 au cours de laquelle l'offre en transports en commun devrait être renforcée, l'Aménageur a étudié la nécessité de créer des parkings provisoires, en particulier pour pallier aux incertitudes quant au phasage des opérations

Leviers:

Maturation du sujet auprès des opérateurs dans le cadre de la négociation globale sur le projet

Solutions transitoires trouvées pour les premières opérations

Négociations au cas par cas



Prix du marché faibles

crainte des opérateurs logement sur la commercialisation d'un produit en parking silo et une crainte des opérateurs économiques concernant le nombre de places disponibles par rapport au nombre de salariés

difficulté à cadrer juridiquement le contenu des négociations (tout se fait contractuellement dans le cadre des actes de vente)

Premier parking mutualisé livré en avril 2014, le second prévu au deuxième trimestre 2015 et le troisième en 2016.

Aujourd'hui l'aménageur gère et porte le parking qui est ouvertg



Insertion urbaine du projet (source :De Alzua, Ekoa, 2011)

Écoquartier de l'Union – Lille métropole (3/3)

Avantages de la mutualisation :

Mise en commun des besoins en stationnement, même si le foisonnement est faible :

- Création de parkings provisoires qui limitent le portage financier
- Création de parkings silos avec des couts à la place plus faible qu'en souterrain ce qui permet donc un prix de sortie des opérations plus faible
- Création de centrale de mobilité

Participe à l'objectif global de la collectivité dans sa politique de mobilité :

- Réduction de l'usage de la voiture en accompagnant les usagers dans la diversification de leurs modes de déplacement (centrale de mobilité)
- Réduction de l'impact de la voiture sur les espaces publics

Rationalisation de l'offre en stationnement



Le quartier Danube à Strasbourg (1/3)

ZAC de 7 hectares située en périphérie de l'hyper centre de Strasbourg, accessible depuis la ZAC en 15 minutes de Tramway.

Programmation:

670 logements

300 emplois tertiaires

4 800 m² de commerces

7 600 m² d'équipements

PLU volontariste, notamment pour les logements :

0,5 place par logement

Taux de venue en voiture de moins de 50%

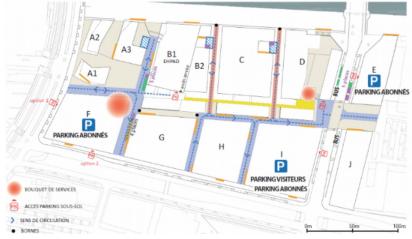
Objectifs de la mutualisation :

contexte géotechnique difficile : sols pollués et présence d'eau => volonté de ne pas creuser

Préoccupations environnementales : volonté d'encourager les modes actifs et de réduire la place de la voiture

Volonté d'expérimentation : quartier vitrine

Trois parkings mutualisés dont un ouvert aux visiteurs grâce à une poche dédiée





Le quartier Danube à Strasbourg (2/3)

Montage juridique:

L'aménageur (SERS) constitue une ASL et construit le parking

Les constructeurs et promoteurs rachètent des parts dans l'ASL pour répondre à leurs besoins règlementaires (après les ventes, l'aménageur se retire complètement de l'ASL).

L'ASL, par bail emphytéotique (50 ans) donne la gestion et l'exploitation de l'ouvrage

Leviers:

Forte volonté de la ville et de la métropole, qui portent et soutiennent le projet,



La ZAC Danube a vocation à être exemplaire, certaines normes de stationnement très contraignante montages juridiques compliqués sont davantage acceptés par toutes les parties dans ce contexte d'expérimentation et de « vitrine ».





Le quartier Danube à Strasbourg (3/3)

Avancements:

Le plus petit parking (40 places) ne sera pas mutualisé, il devient un parking privé classique (un seul promoteur, professions libérales)

PC déposé pour le premier parking mutualisé (128 places)

La commercialisation des premiers logement commence difficilement :

- Contexte concurrentiel important
- Discours commercial peu attractif
- Dimensionnement des places : les premiers logements vendus le sont avec des places de stationnement

Les difficultés de commercialisation viennent essentiellement d'un **problème de dimensionnement** et de **discours commercial** (promoteurs peu habitués à vendre ce type de produit) et non du produit parking proposé (déporté et banalisé)

Mise en place du pass'mobilité regroupant : abonnement au bus, au tram, au service de vélo en libre-service, à l'autopartage et au stationnement dans les P+R

Avantages de la mutualisation :

Réduction du nombre de places à construire

- foisonnement d'environ 20%
- 150 places économisées

Mise en place d'un stationnement innovant (test)



Parc tertiaire à Besançon (1/3)





Exemple de parking en decking, source Duplipark

Développement, sur 15 ans, d'un parc tertiaire de 92 000 m² à proximité de la gare TGV (située 12 km de Besançon)

Contrainte foncière forte : consommation de terrain limité à 23 hectares, solution de parc au sol peu pertinente

Parking mutualisé de 540 places en silo :

Construction en decking : parking silo métallique permettant modularité et progressivité de réalisation grâce à des modules de 100 à 150 places

Réalisation en temps réel avec les besoins constatés :

- Avec la réalisation du nouveaux programmes
- Sous l'effet du développement des transports en commun modifiant le taux de venue en voiture
- En tenant compte de la vacance fonctionnelle ou commerciale

Mesures conservatoires pour la transformation éventuelle en surface de bureaux (étages de 3,45 m de haut)

Prix de revient entre 12 et 13 k€ / place

Parking provisoire le temps de la sortie des opérations

Pas d'autres offre de stationnement à proximité (sauf parking gare : tarification peu adaptée aux pendulaires)

Parc tertiaire à Besançon (2/3)

Financement supporté par 3 parties : le Promoteur, l'Exploitant et la CAGB

Le promoteur paie la différence entre le prix de revient réel (12 K€) et le prix « habituel » de vente (environ 8K€), soit 4 k€

L'exploitant achète les places au prix de construction moins la part promoteur, mais la capacité d'investissement de l'exploitant est estimé à 3 K€. Celui-ci achète les places à mesure de la construction des modules puis gère le parking

La collectivité prend en charge le solde, soit environ 5 k€ / place

Montage juridique / opérationnel :

La SEM d'aménagement construit le parking

Le promoteur achète à la SEM les droits de construire (opérations immobilières) et verse une charge foncière incluant la contribution pour réalisation d'un « ouvrage privé à usage collectif » (le parking silo)

Une clause spéciale fait obligation au Promoteur d'imposer aux futurs occupants de ces opérations la signature d'abonnements (600 €/an) dans le parking par les occupants.

La SEM d'aménagement vend le parking à un investisseur

(Il est envisagé que l'Exploitant soit une SEM)
Chaque acheteur de surface tertiaire signe avec l'Exploitant,
concomitamment à l'acte de vente avec le Promoteur,

un engagement bilatéral de location de places

Avancées : Volonté de la SEDD de lancer le 1er module de parking en lien avec le 1er immeuble « le Signal » dont le PC vient d'être approuvé et d'apprécier le retour d'expérience = opération vitrine.



Parc tertiaire à Besançon (3/3)

Avantages de la mutualisation :

Permet de répondre à la contrainte foncière, construction en silo permise par la mise en commun des besoins en stationnement

La mis en commun des besoins en stationnement permet également de prévoir des parkings provisoires et d'adapter l'offre aux besoins réels constatés

Elle permet aussi d'anticiper une éventuelle évolution de la demande dans le temps en prévoyant des parkings mutables

Avancées : Volonté de la SEDD de lancer le 1er module de parking en lien avec le 1er immeuble « le Signal » dont le PC vient d'être approuvé et d'apprécier le retour d'expérience = opération vitrine.



Les trois grandes familles de montages

Montage privé « multi – propriétaires » :

- Copropriété
- Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) lorsqu'une division en volumes est possible (Danube, Cœur de quartier...)
- La collectivité peut être l'un des propriétaires

Montage privé avec un investisseur unique : Pour que cette solution soit envisageable plusieurs conditions doivent être réunies :

- Parking très rémunérateur (projets Parisiens par exemple)
- Multiples source de financement (participation de la collectivité, vente de droits d'usage sur plusieurs années...)

Montage public, la collectivité est maitre d'ouvrage :

- Réalisation et exploitation de l'ouvrage (concession)
- Réalisation de l'ouvrage en VEFA puis :
 - Exploitation en régie
 - Désignation d'un exploitant

Quelque soit le montage l'accueil du public est possible